



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Bousnières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISEON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thisse : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002316

Rapport n°2.3 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Mise en place d'un jury de maîtrise d'oeuvre et autorisation de lancement et de signature du marché

**Voie en site propre Gare-Campus-Témis -
Mise en place d'un jury de maîtrise d'oeuvre et
autorisation de lancement et de signature du marché**

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Réalisation Voie en site propre bus Témis - Campus - gare Viotte » Budget annexe Transports	Montant de l'AP/CP : 10 050 000 € HT Montant de l'opération : 10 050 000 € HT

Résumé :

La poursuite du projet de site propre bus reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie, nécessite, à l'issue des études préalables d'insertion qui vont s'achever en cette fin d'année, de recourir une mission maîtrise d'œuvre concernant les travaux.

Pour la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre, il convient de constituer un jury et d'autoriser Monsieur le Président à mener la procédure. Le coût de cette mission est estimé au maximum à 1,2 M€.

Par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre le projet par la continuation des études préalables.

Ainsi, le Grand Besançon s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour finaliser les études préalables d'insertion et écrire le programme de l'aménagement qui servira de support au lancement de la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Le marché correspondant sera passé conformément aux dispositions du code des marchés publics sous la forme d'un marché négocié qui se déroulera début 2014.

Le marché de maîtrise d'œuvre

L'équipe de maîtrise d'œuvre comportera au moins un bureau d'études techniques spécialisé et un urbaniste et sa mission portera sur les éléments habituels d'une mission complète, en particulier les éléments suivants :

- études d'avant projet et de projet conformément au programme de l'opération et aux études d'insertion menées par l'AMO,
- estimation du coût des travaux
- élaboration des marchés de travaux et assistance à leur passation
- direction de l'exécution et pilotage des travaux jusqu'à la livraison des ouvrages.

Le cahier des charges de la mission prévoira que soient intégrés tous les éléments issus de la concertation préalable et des procédures administratives (voir rapport à ce sujet par ailleurs). Il intégrera également quelques éléments de missions conditionnels pour tenir compte des possibles évolutions de projet en cours d'études liées notamment à la Place Leclerc et au Pont de la Gibelotte.

Le coût de cette mission, du fait de ces éléments, est estimé à un montant maximum de 1,2 M€ HT.

- La procédure de consultation et d'attribution se déroulera en deux temps pour un marché négocié :
- dans un premier temps, la sélection des candidats (admis à remettre une offre et négocier) : elle est réalisée, après avis d'un jury qu'il convient de mettre en place par la présente délibération,
 - dans un second temps l'attribution du marché, est effectuée par la commission d'appel d'offres.

Aussi, et conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, il est proposé que soit constitué un jury de la manière suivante :

- **Membres à voix délibérative :**

Président de la CAGB	Représentant du Président
Jean-Louis FOUSSERET	Alain BLESSEMAILLE

- Elus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se portant candidats :

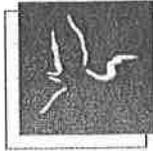
Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
Jean-Claude ROY	Jean-Jacques DEMONET
Yves GUYEN	Philippe GUILLAUME
Michel LOYAT	Nicole WEINMAN
Benoît CYPRIANI	Frédéric ALLEMANN

- Personnalités qualifiées désignées par le Président ; il est envisagé de désigner les personnes suivantes :

Le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant
Le Directeur de la Direction Voirie de la Ville de Besançon ou son représentant
Un agent des services techniques des routes du Conseil Général du Doubs
Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L)

- **Membres à voix consultative :**

Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, du Doubs (DIRECCTE)
Le Comptable du Trésor



Procès-verbal
Voie en site propre Gare-Campus-Témis
Election des membres
du jury de maîtrise d'œuvre

Nombre de votes : 101

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 102

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 96

Majorité absolue* : 49

Ont obtenu :

Liste unique déposée	96 voix
Liste : voix
Liste : voix
Liste : voix
Liste : voix

Remarque(s) :

Une signature manquante sur la feuille d'émargement.

Les scrutateurs :

Mme/M. JAGNAUX

Mme/M. RUTKOWSKI

Mme/M.

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un (ex : $140 : 2 = 70 + 1 = 71$),
- lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$).



Voie en site propre Gare-Campus-Témis
Election des membres du jury de maîtrise d'œuvre

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

FONCTION	NOM ET PRÉNOM
Titulaires	Gabriel BAULIEU
	Jean-Claude ROY
	Yves GUYEN
	Michel LOYAT
	Benoît CYPRIANI
Suppléants	Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
	Jean-Jacques DEMONET
	Philippe GUILLAUME
	Nicole WEINMAN
	Frédéric ALLEMANN

Fait à Besançon, le1.9.DEC.2013.....

Le Président,

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres du jury de maîtrise d'œuvre pour la voie en site propre Gare-Campus-Témis ; à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président invite le Conseil à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants du jury de maîtrise d'œuvre ; une seule liste est déposée :

Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
Jean-Claude ROY	Jean-Jacques DEMONET
Yves GUYEN	Philippe GUILLAUME
Michel LOYAT	Nicole WEINMAN
Benoît CYPRIANI	Frédéric ALLEMANN

MM. JAVAUX et RUTKOWSKI sont désignés comme assesseurs pour le scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votes : 101 (79 Présents et 22 Pouvoirs)
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 102
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 96
- Majorité absolue : 49

L'unique liste déposée a obtenu 96 voix.

Monsieur le Président déclare élus **Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Yves GUYEN, Michel LOYAT et Benoît CYPRIANI** comme membres titulaires et **Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Philippe GUILLAUME, Nicole WEINMAN et Frédéric ALLEMANN** comme membres suppléants du jury de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la procédure négociée choisie,
- se prononce favorablement sur la constitution du jury de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la voie en site propre Gare-Campus-Témis,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser le dossier de consultation des entreprises, notamment le programme de l'opération, à mener la consultation des entreprises, à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 23 DEC. 2013

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 0